



www.pezou.fr

Édito

Un an passé que la nouvelle municipalité a été portée aux affaires. Si la pandémie nous a pris beaucoup de temps et d'énergie, nous avons mené quelques opérations et d'autres.

Le toit de la mairie a été refait en début d'année, le chemin qui prolonge la rue de Paris vers Fréteval a été restauré, un fossé a été créé en haut de Belle Assise et d'autres ont été rafraîchis. Le chemin doux le long de la RD12 attend ses plantations.

Un autre chemin doux verra le jour entre les rues de la Bardinière et du Gratteloup en attendant, je l'espère, quelques nouvelles maisons pour le border. Malgré les turbulences que l'on a passé, l'équipe reste mobilisée et je l'en remercie.

La pandémie ralentit nous faisant redécouvrir le dessin d'un avenir que je vous souhaite radieux.

Pierre Solon, Maire de Pezou

Sommaire du n° 28

P1 : Cheminement doux—Erratum
P2 : Elections départementales & régionales—Canicule
P3 : Immobilier à Pezou—Bien vivre ensemble
P4 : Artisans pezoviens—Agenda

Chemin doux...



Les tractopelles et autres engins de chantier se sont retirés et voilà le chemin doux des environs est achevé, ou presque. La végétalisation sera terminée à l'automne, saison plus propice aux plantations.

Initiée en 2019, cette voie douce destinée aux piétons, cyclistes, va relier le chemin de St Jacques de Compostelle aux nombreuses promenades de la rive gauche du Loir. Un dégagement est prévu pour permettre aux véhicules larges de se croiser (ce n'est pas un parking...)

Cette voie douce, initiée par la commune, est financée à hauteur de 56% par la Dotation Départementale d'Aménagement Durable.

Oups !!!

Les coordonnées de notre sympathique coiffeuse, Magalie Breton, ont été oubliées dans notre bulletin municipal. Voilà donc ci-dessous les informations manquantes avec toutes nos excuses.

Coiffure

Thématisé
M. Breton

1 rue de Vendôme

☎ 02 54 82 29 06

☎ 06 21 07 28 45

Du lundi au mercredi

9h-19h

Soins esthétiques 1^{er} mardi et 3^{ème} mercredi du mois

Entre Nous

Trimestriel d'information de Pezou

Mairie 1 rue du Perche 41100 Pezou

tel : 02 54 23 40 69

Mel : commune.pezou@orange.fr

Site : www.pezou.fr

Directeur de la publication : Pierre Solon

Rédaction conception et réalisation graphique :

Pierre Solon, Gabrielle Faudet, Hervé Cottereau, Claude Debertonne

Virginie Khatir, Laurence Lusseau

Crédit photos : Mairie de Pezou

Claude Debertonne, Hervé Cottereau

Impression par nos soins sur papier recyclé

Tiré à 530 exemplaires



Elections départementales et régionales



Les 20 et 21 juin prochains, vous êtes invités à voter pour les Conseillers départementaux et régionaux. Pour cette organisation, votre commune met tout en œuvre pour se conformer aux préconisations du Préfet. Pour ce faire, **les bureaux de votes seront déplacés et installés dans la salle Paul Martinet** afin d'apporter la meilleure sécurité sanitaire. Les opérations électorales seront dédoublées et les deux bureaux de vote autonomes. L'ensemble des membres des bureaux de vote et les personnels communaux seront vaccinés ou à défaut, auront été testés.

Les mesures barrières habituelles seront strictement appliquées (distanciation physique, port masque, nettoyages fréquents etc...)

Il est vivement recommandé aux électeurs de se munir de leur propre stylo en plus des documents obligatoires : carte d'électeur, pièce d'identité.



Fortes chaleurs, canicule

L'été revient et avec lui les fortes chaleurs et la sécheresse, ce qui implique le retour sur le devant de la scène des conseils anti coup-de-chaud. Et le fichier canicule

Tout d'abord pensez à vérifier votre inscription au registre des personnes dites à risque, le « Fichier Canicule ». C'est un recueil légal qui donne obligation au maire *d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande, pour permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.*

Les dispositions légales assignent au maire quatre missions :

- Informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif et de sa finalité
- Collecter les demandes d'inscription
- Assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif
- Le communiquer au Préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires (d'invalidité et des victimes de guerre), résidant à leur domicile.

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale).



Ce que nous faisons...

Les personnes de + de 65 ans vont recevoir des formulaires de demande d'inscription. Remplis aussi précisément que possible, ils **doivent être remis à jour** à chaque changement de situation. Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.pezou.fr Rubrique Protection Civile Communale.

Lorsqu'un événement météorologique survient, nous téléphonons à chaque personne enregistrée afin d'échanger sur l'état de santé et les besoins engendrés par la situation. Si nécessaire nous contactons les personnes désignées pour faire relai avec nous.

L'immobilier à Pezou

Notre village voit arriver de nouveaux habitants. Certains nous viennent de région parisienne, d'autres s'ancrent dans notre paysage rural.

Les maisons anciennes changent de propriétaires, des terrains à construire trouvent preneurs. La commune croît. L'équipe municipale avait mis dans ses projets d'avoir un programme immobilier. Trois terrains ont été mis en vente près de la gendarmerie, et nous projetons un lotissement du côté de la rue du Ruet (rue Robert Brienne dans sa partie sauvage).

Ce lotissement sera bordé à l'Est par une voie douce reliant la rue de la Bardinière à la rue du Gratteloup. Le projet est en phase de démarrage et dès que nous aurons quelques images à montrer nous les mettrons dans votre Entre Nous.

Indépendamment de nos projets, ce sont pas moins de 3 conseillers immobiliers qui sont installés et travaillent sur notre territoire depuis peu..



Sophie Merlande
06 36 97 72 71
AXO et ACTIFS



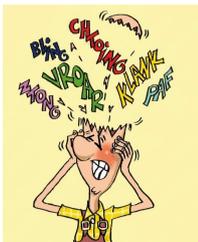
Elsa Jaspard
06 74 21 08 13
IADFRANCE



Fabrice Mouteau
06 85 59 29 24
NESTENN

Bien vivre ensemble

Bruits de voisinage



Moins on fait de bruit, mieux on s'entend.

Nous sommes tous gêneurs et gênés, chacun doit maîtriser le bruit qu'il fait.

Les travaux de bricolage, de rénovation ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.



Déjections canines

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée ou tout autre endroit ne devienne pas des toilettes publiques canines. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les plates bandes, pelouses, les espaces verts publics, les aires de jeux...

La vue d'une crotte de chien n'est guère plaisante à moins que vous ne soyez un Coprophile convaincu et de marcher dedans est encore pire ! Une seule solution, ramasser les déjections. Il suffit de prévoir des gants ménagers et un sachet...



Le non ramassage des déjections de son chien fait encourir à son maître une amende de 35 €. La loi stipule : 'est puni de l'amende pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déposer, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections.

Une visite chez le menuisier... mais pas que

Des réalisations standard ou sur mesure faites sur place



Installée depuis 1997 à Pezou, l'entreprise Eric Desbureaux compte un effectif de six personnes; Eric artisan menuisier, trois menuisiers, un apprenti et une secrétaire comptable. L'ensemble des menuiseries extérieures sont fabriquées à l'atelier de Pezou sur mesure, en bois, aluminium et PVC. L'entreprise reçoit

les profilés aluminium SAPA et profilés PVC REHAU (fabriqué en France) et les assemble en atelier. Les vitrages sont fabriqués en Sarthe et la quincaillerie est de fabrication française. Les volets roulants et portails qu'Eric Desbureaux propose sont fabriqués dans une



usine localisée sur Vendôme. L'artisan sait répondre aux demandes d'aménagement intérieur (cuisine, escalier)

Horaires d'ouverture
du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00
et 13h30 à 18h00 et le vendredi
matin de 8h00 à 12h00.

...et aussi du transport



Venu de loin (natif de Lisle) Cédric est arrivé à Pezou en juin 2013. Après avoir exercé la profession d'ambulancier / Chauffeur de taxi chez Jussieu Secours pendant 14 ans, il a racheté la licence de M. Jannequin en mars 2021.

Il transporte, à son compte, les gens malades vers les centres de soins comme les hôpitaux ou cliniques, parfois jusqu'à la gare de TGV ou en ville.

Taxi Cédric 06 12 15 43 38

Balayage

Prochains passages : 23 juin, 20 juillet, 19 août.

Dates à retenir

Liste non exhaustive de manifestations et temps forts. Retrouvez l'agenda sur le site www.pezou.fr



L'agenda de juin à octobre (Dans le respect des gestes barrière)

3 juillet à partir de 21H30	22H20 : Retraite aux flambeaux 23H00 : Feu d'artifice Clos des Îlots
14 juillet 11h30	Fête Nationale Place de l'Eglise
11 et 12 septembre	Concert' moto Clos des Îlots
21 et 22 septembre	Journées du patrimoine Église Saint-Pierre
3 Octobre	Festival Romantique du Loir Concert Église Saint-Pierre



Festival Romantique Du Loir



3 octobre à l'église

Fermeture estivale de la bibliothèque



14 juillet au 18 août 2021

Réouverture le 21 août 2021

Prêts prolongés et emprunts supplémentaires possibles